

# PERPELIA

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, le Décret du 16 août 1901 et le code des assurances.  
49, rue de Miromesnil – 75008 PARIS –

Siren 478 856 354. - GERP 478 856 354/GP8.

## Convocation Assemblée Générale Ordinaire

Paris, le 21 octobre 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous invitons à participer à l'Assemblée Générale de l'association PERPELIA qui se tiendra au siège social, 49, rue de Miromesnil à Paris 8<sup>ème</sup>, le

**Mardi 26 Novembre 2024 à 9 heures**  
**Et à 9h30 si le quorum n'est pas atteint sur première présentation**

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1 – Validation des modifications apportées aux Conditions Générales du PERIN et du PERP
- 2 – Questions diverses

Comptant sur votre présence, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de nos salutations distinguées.

**Jean-Claude BOURDEAU**  
**Président**